



GEXXIA S.A.S

Géomètre-Expert
C. SERGEANT

Successeur des cabinets AJALBERT et LAURET

PA4

Département du Var

Commune de FORCALQUEIRET
Lieu-dit "Le Bastidon"
Cadastre : C n° 959-88-1247

PROPRIETE :

Consorts GAUTHIER

PLAN DE COMPOSITION

LOTISSEMENT "LE BASTIDON"

Echelle: 1/250 Système : RGF 93 / CC 43 Nivellement : NGF-IGN 69



GÉOMETRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Réf. Dossier: 2021-160
Techniciens: FM
Date: 26-07-2021
Modif.:

ZAC FRAY REDON L'Acadié - 83136 ROCBARON - Tél: 04 94 04 04 88
19, Avenue du Général de Gaulle - 83320 CARQUEIRANNE - Tél: 04 94 58 66 98 - Fax: 04 94 58 59 12
gexxia-geometre@gmail.com - SIRET: 814 798 914 00010 - NAF: 7112A

LEGENDE:

- Application du parcellaire cadastral (les limites de parcelles ont été déterminées à partir du Plan Cadastral, et à partir du relevé sur les lieux. Ces limites sont indicatives car seule la procédure de Bornage Amiable (ou judiciaire) permet de définir juridiquement les limites d'une propriété).
- Limite de propriété (définie par le Plan et le Procès Verbal de Bornage établis le 22-07-2009 par le Cabinet BUET-VENAULT Géomètre-Expert à Toulon - Réf: 09 0551).
- Limite de propriété (définie par le Plan de Division et de Bornage dressé par le Cabinet Prevost Venaault, Limite de division authentifiée suivant acte reçu par Me EMERIC le 04 février 1999).
- Limite de propriété (limite avec le domaine public communal devant faire l'objet d'une demande d'alignement individuel - demande en cours).
- Limite de propriété (provisoire) (définie par le Plan et le Procès Verbal de Bornage établis le XX-XX-XXXX par le Cabinet GEXXIA Géomètre-Expert à Rocbaron - Réf: 2021-160).

LEGENDE

- Adduction eau potable
- Compteur d'eau
- Bouche à dé
- Poteau, borne incendie
- Réseau eau usée
- Regard de visite
- Réseau eau pluviale
- Regard de visite
- Avaloir, grille
- Ruisseau
- Réseau électrique
- Compteur EDF
- Poteau E.D.F.
- Eclairage public
- Réseau télécom
- Poteau F.T.
- Compteur F.T.
- Plaque F.T.

LEGENDE PLAN DE COMPOSITION

- Lot n°1 NUMERO DU LOT
- S=.....m² SURFACE DU LOT
- LIMITE PARCELLAIRE
- ACCES ET STATIONNEMENTS PRIVATIF NON CLOS
- ENROBE VOIE DE CIRCULATION
- CHEMINEMENT PIETONNIER
- AGGLO DE BLOCAGE à créer
- BORDURE CC1 à créer
- BORDURE A2 à créer
- AIRE DE RETOURNEMENT
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales Cf article 6 du règlement (PA10)
- Zone d'implantation possible des constructions Annexes Cf article 6 du règlement (PA10)

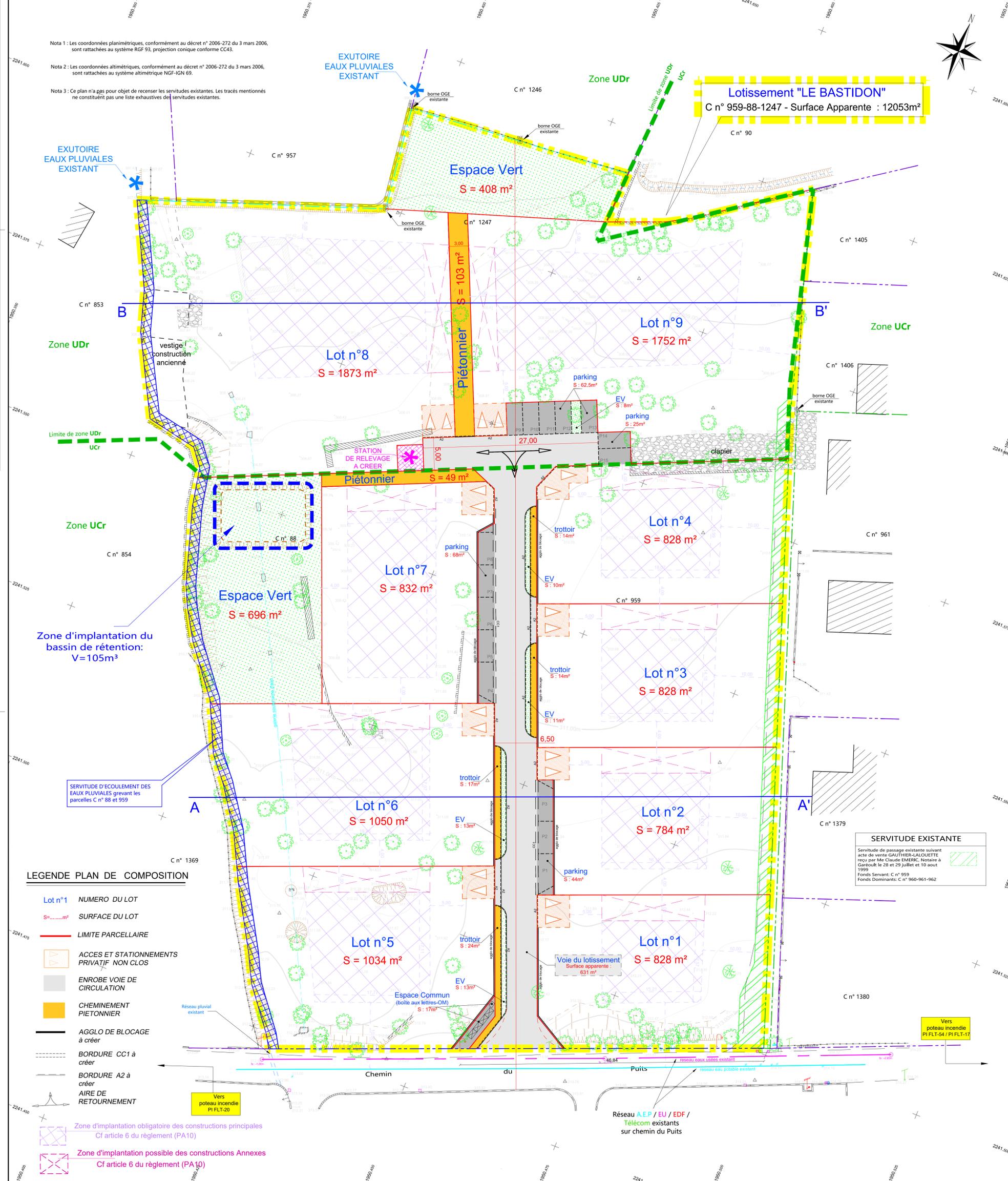


TABLEAU RECAPITULATIF DES SUPERFICIES - ZONE UCr				
N° de lot	Superficie Apparente	Espaces libres Min.	Emprise au sol. Max.	S.P. Max.
1	828	400	200	210
2	784	400	200	210
3	828	400	200	210
4	828	400	200	210
5	1034	546	267	280
6	1050	547	267	280
7	832	400	200	210
TOTALX	6 185	3 093	1 534	1 611
EMPRISE TOTALE DES LOTS en m²				
Espace vert Commun en m²				
Voie/Parking en m²				
piétonnier				
EMPRISE TOTALE en m²				

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUPERFICIES - ZONE UDr				
N° de lot	Superficie Apparente	Espaces libres Min.	Emprise au sol. Max.	S.P. Max.
8	1873	1107	219	175
9	1752	1106	219	175
TOTALX	3 625	2 213	438	350
EMPRISE TOTALE DES LOTS en m²				
Espace vert Commun en m²				
Voie/Parking en m²				
piétonnier				
Station relèvement				
EMPRISE TOTALE en m²				